

**Discours d'ouverture du colloque de l'École Nationale d'Administration
Pénitentiaire sur le thème : « L'efficacité du suivi des personnes placées sous
main de justice, nouvelles problématiques et nouvelles pratiques »**

**Philippe Lemaire, Procureur général près la Cour d'Appel d'Amiens, président
du Conseil d'administration de l'Enap**

Le mercredi 7 Octobre 2015

Madame la Directrice de l'administration pénitentiaire
Monsieur le Directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration pénitentiaire
Mesdames et Messieurs les Universitaires français et étrangers,

En ma qualité de Président du conseil d'administration de l'ENAP, j'ai le grand honneur d'ouvrir le colloque de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire sur le thème : « L'efficacité du suivi des personnes placées sous main de justice, nouvelles problématiques et nouvelles pratiques »

Une grande école du service public se doit de rayonner au-delà de son espace, au-delà de ses murs.

Oui ! l'ENAP est une école unique dans le concert des grandes écoles du service public ; C'est la seule école qui forme à tous les métiers de l'administration pénitentiaire, du surveillant au directeur des services pénitentiaires, au lieutenant pénitentiaire, au conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation ou au directeur de service pénitentiaire d'insertion ou de probation, et qui assure des formations qualifiantes pour les corps communs techniques et administratifs.

L'école nationale d'administration pénitentiaire, école unique en son genre répond à cette définition de grande école, notamment par la qualité de la réflexion qu'elle induit chaque année par l'organisation d'un colloque réunissant autour des acteurs de l'administration pénitentiaire, des

chercheurs, des scientifiques, des professeurs de droit, des magistrats, des juristes, des travailleurs sociaux.

Le thème choisi pour ces deux jours « colloque de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire sur le thème : « **L'efficacité du suivi des personnes placées sous main de justice, nouvelles problématiques et nouvelles pratiques** » est forcément un thème d'une grande actualité.

Ce thème s'inscrit dans le mouvement récent de modifications législatives importantes avec la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales.

Ce thème est dans la continuité du colloque de l'An dernier sur le thème « criminologie et pratiques pénitentiaires : une voie vers la professionnalisation des acteurs »

Comme je le disais déjà l'année dernière, certes, comme toujours, l'administration pénitentiaire est en marche depuis plusieurs années sur la recherche d'une meilleure prise en charge de la personne placée sous main de justice. D'une administration chargée historiquement de surveiller et punir, elle a été progressivement chargée par le législateur, non seulement d'assurer la sécurité du détenu, mais aussi progressivement dans les textes successifs jusqu'à la loi du 15 Août 2014, de se préoccuper de la réinsertion de la personne placée sous main de justice, mais aussi, et c'est objectivement relativement nouveau, de mettre en place des dispositifs destinés à prévenir et si possible empêcher la récidive.

Beaucoup considère que ce mouvement est naturel et qu'il entre dans les grands mouvements d'évolution du sens et de la gestion de la sanction pénale rencontrée dans les grands pays occidentaux.

En réalité, si on y réfléchit, il n'était pas évident que le législateur demande à l'administration pénitentiaire de se préoccuper de la réinsertion et encore moins de la prévention de la récidive.

L'administration pénitentiaire s'est saisie de cette grande mission, et elle a raison de réfléchir, dans ce domaine à l'efficacité de son action.

Cette recherche de l'efficacité est une pratique constante dans l'administration pénitentiaire, et on verra que ce souci était déjà présent dans la grande réforme AMOR de 1945 dont nous fêtons le 70^{ème} anniversaire

La réforme Amor, nous dit Philippe POISSON, c'est d'abord la notion de travail d'équipe, à tous les niveaux, administration centrale comme au sein des établissements. Les pénitentiaires y ont leur place, mais formés autrement, ils s'ouvrent à de nouveaux agents (assistantes sociales et éducateurs) et partagent le territoire de la prison avec une flopée d'intervenants extérieurs : psychiatres, psychologues, enseignants, orienteurs, etc. Ce territoire partagé est placé sous un double regard celui de la société civile, par le biais de ces intervenants et des « visiteurs » devant qui, les portes continuent de s'ouvrir ; mais encore celui de magistrats – qui devaient finir par s'appeler juges de l'application des peines –

Aujourd'hui, cela s'appelle la « pluri-disciplinarité » et l'administration pénitentiaire sait développer ce concept, qui sera évoqué au cours de ce colloque.

Comme toujours, nous avons beaucoup à apprendre des expériences étrangères, et une fois encore nous aurons le plaisir d'entendre des experts venus de Belgique, du Canada et de Suisse.

Vous permettrez à l'ancien procureur de la République de Lille d'insister sur les expériences belges, qui lorsque j'étais frontalier, me paraissaient du plus grand intérêt, avec notamment ce pragmatisme, cette tolérance et cette ouverture d'esprit qui caractérise si bien nos amis belges.

La deuxième journée sera consacrée aux pratiques françaises, dans la droite ligne du mouvement « What Works », et dans l'application des idées du Professeur BONTA sur le triptyque « RBR » : Risque, Besoins, Réceptivité »

Il est très remarquable que le premier modérateur de cette journée soit Philippe POTTIER, l'actuel directeur de l'ENAP.

En effet, alors que ce colloque marque les derniers pas professionnels de ce grand pénitentiaire qui prend sa retraite à la fin de l'année, il est particulièrement significatif que ce soit lui, Philippe POTTIER, qui dirige les

débats sur ce thème de l'efficacité du suivi, lui qui, déjà dans les années 1980 prônait ces pratiques, et qui, professionnel reconnu par ses pairs, a été un des pionniers de l'introduction des idées de BONTA en France.

Quel chemin parcouru, Cher Philippe POTTIER, quelle vision d'avenir dans une France marquée par des querelles souvent surestimées, débloquées grâce à la patience d'hommes et de femmes tels que Philippe POTTIER (et aussi Isabelle GORCE), qui ont portées ces idées novatrices enfin validées lors de la conférence de consensus de 2013.

Bien sûr, la question posée tout au long de ce colloque est celle de l'efficacité de notre action, et de son évaluation.

Les débats seront sans nul doute, passionnants et passionnés.

Que l'on s'interroge sur l'effectivité d'une politique ou de mesures innovantes est déjà en soi un résultat non négligeable dans une administration française, une fonction publique de manière générale qui est peu portée sur cette attitude.

Il existe des méthodologies, des outils à la disposition des uns et des autres, et dont la formation doit être assurée notamment et en premier lieu par l'ENAP. J'ai noté notamment qu'il sera fait état de l'expérience de Mont-de-Marsan sur le module Respecto emprunté aux Espagnols.

Mais comme dans toute expérience humaine, sachons garder la mesure de la mesure, si j'ose dire !

Le sujet de ces nouvelles méthodes, de notre réflexion, est un homme ou une femme, placé sous main de justice souvent au statut précaire, cabossé par la vie, à la personnalité souvent fragile. Certes, certains sont très bien adaptés à la délinquance ou au crime, surtout dans le domaine du crime organisé. Mais ces derniers ne sont pas, et de loin, les plus nombreux.

C'est plus compliqué et aussi plus courageux, mais sans doute aussi plus efficace de vouloir réinsérer le plus grand nombre. Simplement, c'est quoi, être réinséré, quand l'on sait que ces parcours complexes de ces vies cassées sont des parcours chaotiques.

Comment mesurer que la personne placée sous main de justice est en train de s'en sortir alors même qu'elle accomplit, malgré une récidive apparente, un vrai parcours de resocialisation.

Dans toutes nos recherches, évitons les discours simpliste et rappelons-nous que nous travaillons sur l'homme, c'est-à-dire une infinie complexité, et que nous devons rester ce que nous sommes, des membres à part entière de la Condition Humaine.

Je voudrais en terminant mes propos saluer tout particulièrement l'implication, le talent et l'immense humanisme de Paul MBANZOULOU, directeur de la recherche et de la documentation à l'ENAP, à qui nous devons, avec son équipe, l'organisation de ce colloque

Je voudrais ici publiquement les remercier et leur redire toute ma confiance.

Je déclare ouverte le colloque de l'ENAP sur l'efficacité du suivi des personnes placées sous main de justice et vous souhaite d'excellents travaux à tous.

